

Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 15 DÉCEMBRE 1847.

Crédit complémentaire de fr. 163,652-53 au Département des Travaux Publics.

EXPOSÉ DES MOTIFS.

MESSIEURS,

J'ai l'honneur de vous présenter un projet de loi tendant à allouer au Département des Travaux Publics un crédit de fr. 163,652-53 qui est destiné à compléter celui de fr. 536,410-25 qui lui a été alloué à titre de provision, par la loi du 15 mai 1847 (*Moniteur*, n° 140), pour servir à acquitter une partie des dépenses arriérées de l'exercice 1846 et des années antérieures.

Conformément aux prescriptions de cette loi, la somme précitée de fr. 536,410-25 a été répartie, par arrêté royal, entre les divers créanciers de l'État.

Dès le 25 mai, c'est-à-dire dix jours après la publication de la loi, un premier arrêté royal intervenait pour autoriser la liquidation de 150 créances s'élevant ensemble à fr. 535,201-53. Le 8 août suivant, une nouvelle collocation pour 1,205 fr. a eu lieu, de sorte qu'il ne reste aujourd'hui qu'une somme de fr. 3-92 disponible sur le crédit alloué par les Chambres.

Les deux arrêtés royaux de collocation seront mis à la disposition de la section centrale. Ils pourront être déposés sur le bureau pendant la discussion du projet de loi.

La somme de fr. 163,652-53 demandée actuellement est destinée à liquider les créances restant à solder, et qui, d'après la demande de crédit primitive

(fr. 651,269-50), ne devraient s'élever qu'à la somme de fr. 114,859-25 (*voir* le document parlementaire n° 324 de la session de 1846-47). La différence de fr. 48,793-28 que l'on remarque entre ce dernier chiffre et celui qui fait l'objet du présent projet de loi, provient de ce que de nouvelles créances ont été reconnues liquides depuis la formation du crédit primitif.

Parmi ces dernières, il faut ranger celles qui se rapportent aux études de l'amélioration de la navigation de la Meuse et des projets de canalisation de la Campine, et dont le montant s'élève à fr. 17,283-83, suivant l'annexe n° 3, et celles qui ont pour objet des études de projets de chemins de fer et qui figurent à l'annexe n° 5 pour une somme de fr. 18,813-81.

Voici la division, par service, des créances qui restent à liquider :

I. Canal de Mons à Condé (annexe n° 1).	fr. 3,051 60
II. Service de la Dendre (annexe n° 2)	846 56
III. Études de projets relatifs à la Meuse et aux canaux de la Campine (annexe n° 3)	17,283 83
IV. Bâtimens civils (annexe n° 4)	879 28

Service des chemins de fer.

A. Personnel (annexe n° 5).	1,917 50
B. Travaux et fournitures (annexe n° 6).	120,859 95
V. Dépenses imprévues (annexe n° 7).	18,813 81
Total égal.	fr. 163,652 53

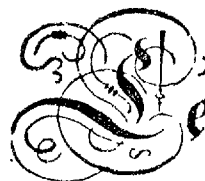
Le document parlementaire cité plus haut contenant l'exposé des motifs de la demande de crédit supplémentaire pour l'exercice 1846, dont le présent projet de loi forme en quelque sorte partie intégrante, il a paru superflu de rentrer dans les mêmes développements.

Le Département des Travaux Publics s'empressera néanmoins de fournir à la section centrale tous les documents et les renseignements dont elle pourrait avoir besoin pour l'examen du projet de loi.

L'art. 2 de ce projet rattache le crédit complémentaire à la même allocation que celle qui a été affectée au crédit provisionnel de fr. 536,410-25, c'est-à-dire au chap. VIII, article unique du budget de l'exercice 1846.

Le Ministre des Finances,
VEYDT.

PROJET DE LOI.

 Leopold,

Roi des Belges,

A tous présents et à venir, salut.

NOUS AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :

Notre Ministre des Finances présentera aux Chambres, en
Notre nom, le projet de loi, dont la teneur suit :

ARTICLE PREMIER.

Il est ouvert au Département des Travaux Publics un
crédit complémentaire de *cent soixante-trois mille six cent
cinquante-deux francs cinquante-trois centimes* (fr. 163,652.53),
pour solder des dépenses concernant l'exercice 1846.

ART. 2.

Ce crédit sera ajouté à celui créé par la loi du 15 mai 1847
au chap. VIII, article unique du Budget du Département
des Travaux Publics pour l'exercice 1846.

Donné au château de Laeken, le 13 décembre 1847.

LÉOPOLD.

Par le Roi :

*Le Ministre des Finances,*VEYDT.

1.

N° D'ORDRE.	NOMS DES INTÉRESSÉS.	MONTANT DES CRÉANCES.	OBJET DES CRÉANCES.	Observations.
1	G. Wery, a Jemmapes.	3,051 60	Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire exécutés au canal de Mons à Condé.	L'allocation du chap. II, art. 27 du budget de l'exercice 1846, est totalement absorbée.

2.

1	Pauline Spitaels, à Grammont.	846 56	Indemnité annuelle pour les manœuvres de son moulin, exécutées dans l'intérêt de la navigation sur la Dendre.	L'allocation du chap. II, art. 18 du budget de l'exercice 1846, est totalement absorbée.
---	-------------------------------	--------	---	--

3.

1	Michel, Érade Chaumont, Tilkin, Dumont, Kikkers, Clasen et consorts.	14,652 93	Fournitures diverses et états de salaires d'ouvriers, employés aux études du projet des travaux à exécuter à la Meuse, pour préserver la ville de Liège des inondations et pour améliorer la navigation de ce fleuve entre cette ville et Chokier.	Ces dépenses étaient imputables sur le chap. II, art. 22 du budget de l'exercice 1846 (études de projets), allocation sur laquelle il ne reste disponible qu'une somme de fr. 106-05.
2	Mertens, Sloodmaekers, Dubois, Smets, Schepers, Lehembre et consorts.	2,630 90	Fournitures diverses et états de salaires d'ouvriers, pour les projets de travaux de canalisation dans la Campine.	Id.
		17,283 83		

4.

N° D'ORDRE.	NOMS DES INTÉRESSÉS.	MONTANT DES CRÉANCES.	OBJET DES CRÉANCES.	Observations.
1	P. Honssaux, à Mons.	180 00	Travaux de réparation effectués à la serre de l'hôtel du gouvernement provincial, à Mons.	L'art. 40 du chap. II du budget de l'exercice 1846 est absorbé, sauf une somme de fr. 0-32.
2	E. Plisnier, à Mons.	45 13	Travaux d'amélioration aux bâtiments de l'hôtel du gouvernement provincial, à Mons.	
3	A. Jaco, à Mons. .	59 68	Id.	
4	A. Sojotte, à Mons.	189 86	Id.	
5	P. Honssaux, à Mons.	404 61	Id.	
		879 28		

5.

1	Toussaint, surveillant principal.	500 00	Frais de déplacement pendant les trois premiers trimestres de l'année 1846.
2	Fierens, chef de convoi.	350 00	Frais de déplacement extraordinaire pendant l'année 1846.
3	Penant, chef de convoi.	320 00	Id.
4	Duwelz, chef de convoi.	225 00	Id.
5	P.J. Thiebaut, chef-garde.	100 00	Id.
6	Pruskowski, chef de station.	400 00	Indemnité, pour l'année 1846, pour le service mixte de la station de Herbesthal.
7	Caisse des veuves.	22 50	Retenues sur divers traitements.
		1,917 50	

6.

N° D'ORDRE.	NOMS DES INTÉRESSÉS.	MONTANT DES CRÉANCES.	OBJET DES CRÉANCES	Observations.
1	Viselcur.	300 00	Recueils de documents et arrêtés concernant le chemin de fer.	
2	Baugniet	300 00	Id.	
3	Masui, directeur .	200 27	Remboursement de menues dépenses pour le service de la direction.	
4	Namurois, a Bruxelles.	11,654 38	Solde des travaux d'entretien des bâtiments et dépendances sur les lignes de l'Est et de la Vesdre.	
5	Dormé, à Malines .	1,179 63	Pour fourniture de cordes provenant de remaniage des vieux câbles des plans inclinés.	
6	Lixson, à Liège. .	6,924 25	Fourniture de boulons, crochets, manottes, etc.	
7	De Braey, à Anvers.	4,240 35	Fourniture de brosses, nattes en aloës, crins frisés, etc.	
8	Mathieu Goffin, à Bruxelles.	25,941 54	Fourniture d'essieux de locomotives et tenders, etc.	
9	Lixson, à Liège. .	7,043 57	Fourniture de fers étirés et tôles.	
10	Henrard, à Coniliet.	6,963 00	Pour fourniture de roues de locomotives et d'essieux coudés.	
11	Piercot, à Bruxelles.	3,600 00	Id.	
12	Hertogs, frères, à Anvers.	11,919 12	Fourniture de bois divers pour l'entretien du matériel.	
13	Société de Seraing.	13,074 00	Fourniture de cylindres.	
14	La même.	17,640 00	Id. d'essieux coudés.	
15	La même.	9,000 00	Application de bandages acérés en fer.	
16	Delrez et Jongen, à Liège.	869 34	Location d'une maison et d'un magasin pres de la station des Guillemins, à Liège, pour le service des marchandises.	
		120,859 95		

7.

N° D'ORDRE.	NOMS DES INTÉRESSÉS.	MONTANT DES CRÉANCES.	OBJET DES CRÉANCES.	Observations.
1	Desart, ingénieur en chef.	8,995 10	Solde créancier résultant du compte justificatif de l'emploi d'une somme de 10,000 fr., mise à la dis- position de cet ingénieur en chef, pour les études du chemin de fer direct de Bruxelles à Wetteren, par Alost.	Ces dépenses sont consi- dérées comme imputables sur l'allocation pour dépen- ses imprévues, parce qu'elles ne sont pas libellées au bud- get qui ne contient, comme on le sait, aucune allocation pour les études des projets de chemins de fer.
2	Devroye et C ^e , à Bruxelles.	6,123 10	Fourniture et impressions de rapports et documents relatifs au même projet de chemin de fer.	
3	Van Campenhout, à Bruxelles.	474 64	Fourniture de papiers à dessiner, etc., id.	
4	Vandermaelen, à Bruxelles.	72 67	Fourniture de cartes géo- graphiques, id.	
5	Dandelin, ingé- nieur.	3,148 30	Remboursement d'avances pour les études du che- min de fer de Manage à Wavre.	
		18,813 81		